# DATE DE CONVOCATION

16 septembre 2024

#### DATE D'AFFICHAGE

16 septembre 2024

EN EXERCICE : 29

PRESENTS

: 18

REPRESENTÉS: 8

**VOTANTS** 

: 26

**ABSENTS** 

: 3

### $N^{\circ}2024-09-78$ :

Création d'un poste d'animateur en contrat « Parcours Emplois Compétences » (PEC)

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie

# EXTRAIT DU REGISTRE DES Reçu en préfecture le 26/09/2024 CONSEIL MUNICIPAL DE MA

Envoyé en préfecture le 26/09/2024 Publié le

ID: 078-217803808-20240923-20240978-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le l Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle du conseil de la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

PRESENTS: M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M COURTOT, M. CHOLET, M. COLLIN, Mme JANCEK, Mme URBAIN, M. LECOT, Mme RAULT, Mme MERVOYER, M. BOURGET, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, M. ALIOUANE.

# REPRESENTES:

- M. SENNEUR par M. CAMARD
- Mme GUERITEAU par M. LEPRETRE
- Mme RIVIERE par Mme BIGAY
- Mme MANTRAND par Mme QUINET
- M. LANGLOIS par Mme KARM
- M. GIBERT par M. COURTOT
- M. FALCHETTO par M. ALIOUNE
- Mme READ par Mme GUERET-MAGNE

**ABSENTS**: Mme CANUS, Mme ALLIX, M. DEVERS

Formant la majorité des membres en exercice.

Laurence MERVOYER est désignée secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2

VU le Code du travail, notamment les articles L.1111-3, L.5134-19-1 à L5134-34, L.5135-1 à L.5135-8 et R.5134-14 à D.5134-50-3.

VU la loi nº 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

VU la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

CONSIDERANT l'intérêt de parvenir à l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail en particulier les chômeurs de longue durée, les seniors, les travailleurs handicapés ou les bénéficiaires de certains minima sociaux (RSA, ASS, AAH)

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 10 septembre 2024;

Envoyé en préfecture le 26/09/2024 Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié les Générales réunie le 12 ID: 078-217803808-20240923-20240978-DE

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Finances – septembre 2024 ;

ENTENDU l'exposé de M Olivier LEPRETRE, Maire de Maule,

# LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1/ DECIDE de créer 1 poste d'animateur périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » - « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

### 2/ PRECISE que:

- Ce contrat sera d'une durée initiale de 10 mois renouvelable expressément par période de 6 mois minimum, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- La durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- La rémunération sera fixée sur la base du SMIC majoré de 11.59%, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- Que la commune bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec la mission locale, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

3/ DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024 et suivants.

4/ AUTORISE le Maire à signer les conventions avec la mission locale et les contrats avec les salariés.

5/ CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Laurence MERVOYER Secrétaire de séance DE MYVELLES

Olivier LEPRETRE Maire de Maule